



Coordination du Cher



Union Départementale du Cher

Motion en direction du Maire de Lunery

Vous êtes des millions de salarié(e)s, du secteur privé comme du public, à vérifier chaque jour l'intérêt de vous organiser collectivement au sein de votre entreprise ou de votre service.

La meilleure solution pour lutter contre toutes formes de discrimination c'est la syndicalisation.

La CGT invite chacune et chacun à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités.

La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.

Tous les jours, le syndicalisme montre son utilité et son efficacité.

La CGT répond aux attentes de celles et ceux qui, dans la difficulté, ont eu besoin de se rassembler pour agir.

Une CGT plus forte en nombre d'adhérents, des syndicats plus nombreux au niveau des entreprises constituent autant d'atouts supplémentaires pour les salariés, quel que soit leur situation ou leur statut. C'est un réel besoin aujourd'hui, pour résister aux mauvais coups, obtenir des succès, et imposer des réformes de progrès.

La liberté syndicale est fondamentale, La liberté syndicale permet aux salariés qui s'organisent en syndicats de pouvoir informer les autres salariés des mauvais coups qui leur sont infligés par le patronat mais aussi par le gouvernement aux ordres de l'Union Européenne des capitalistes européens.

La liberté syndicale permet aux salariés de se mobiliser pour défendre leurs droits ou en gagner de nouveaux.

Les libertés syndicales, les libertés d'expression, les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées et le patronat en profite.

Sous prétexte d'une crise financière et économique, les droits des salariés sont soumis à des pressions considérables avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du Droit du Travail qui

renforcent les politiques de flexibilité voulues par le MEDEF et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

Manœuvres qui sont orchestrées avec la complicité de certaines organisations syndicales qui sont là pour tout ratifier et brader les droits des salariés.

De fait, les « contestataires » se retrouvent dans l'œil du cyclone. Et pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du Pouvoir en place. De nombreux syndicalistes CGT sont victimes de cette criminalisation de l'action syndicale.

Nous sommes aussi rassemblés pour dénoncer l'attitude du Maire de Lunery.

Le Maire de Lunery fait payer à Nadine Mathieu son **appartenance à la CGT mais aussi **celle de** de sa mère au Parti Communiste.**

Le maire de Lunery a dépassé les limites de ce qui est acceptable.

Oui aujourd'hui, nous sommes inquiets et en colère de voir comment certains maires du Cher traitent les agents qui tentent de faire respecter leurs droits fondamentaux.

Nous condamnons en effet, les propos et agissements du maire, ces propos et agissements tenus à l'encontre d'un agent de Lunery syndiqué à la CGT, ces propos et agissements sont antisyndicaux, irrespectueux, humiliants. Ils doivent être condamnés par tous.

Dès son élection en mars 2014 le Maire de Lunery fait irruption à la bibliothèque où Mme Mathieu travaille seule.

Il critique tout le fonctionnement de la bibliothèque et précise à Mme Mathieu qu'elle ne pourra plus partir en formation, qu'à partir de 50 ans cela n'était plus nécessaire.

Puis peu de temps après il lui interdit tout déplacement pour assurer l'entretien et le remplacement des livres. Plus aucun livre nouveau à la bibliothèque, voilà comment le Maire de Lunery considère ses concitoyens.

Ensuite il informe Nadine qu'elle devra enlever 12h30 de travail à la bibliothèque pour les reporter à l'agence postale de Lunery. Nadine refuse car c'est la mort de la bibliothèque. Le Maire ne peut pas obliger un agent à tenir l'agence postale, ce n'est pas un service de la Mairie, il doit trouver des volontaires.

Pour faire payer à Nadine de refuser de tenir l'agence postale de Lunery, il change 6 fois en 1an son emploi du temps. Il va jusqu'à inclure des heures à l'agence postale, heures que Nadine effectuera à la bibliothèque puisqu'elle a refusé l'agence postale.

Puis le Maire envoie 3 lettres de menaces de sanction en recommandé en 7 jours.

La première, samedi 29 novembre 2014, une menace d'avertissement pour abandon de poste.

La deuxième, jeudi 4 décembre 2014, Menace de sanctions pour abandon de poste et il rajoute qu'un enfant aurait tenté de se sauver de l'école pendant la surveillance.

La troisième, le samedi 6 décembre 2014, menace de ne plus verser le salaire de Nadine et menace de mise à pied toujours pour abandon de poste. Il va jusqu'à imaginer de priver Nadine de son salaire avec toutes les conséquences que cela engendre. Il rêve de salariés bénévoles, on appelait ça des esclaves il y a quelques années.

Le 19 décembre, le Maire informe le conseil municipal qu'il va devoir mettre une sanction à un agent récalcitrant. Le conseil municipal n'est pas compétent en la matière, ce dernier fait démontre la volonté du maire de nuire.

Le maire ne sanctionnera jamais Nadine, elle est dans ses droits et il le sait, l'intimidation n'a pas marché. Preuve que l'action syndicale est efficace.

Mais il n'en reste pas là.

Le 14 janvier dernier, il refuse 2 demandes de formation de Nadine pour les Nouvelles Activités Péri-scolaires ainsi que sa médaille du travail.

Le 19 Janvier, le Maire la convoque et lui dit qu'elle n'a rien à attendre de lui, qu'il va baisser ça note de six points prétextant qu'elle n'a pas voulu tenir l'agence postale communale, ce qui relève du droit de l'agent.

Nadine va donc demander la révision de sa note à la commission administrative paritaire.

Le 30 mars, la commission administrative donne raison à Nadine et demande au maire de revoir sa position.

La CAP, dans son premier avis a conseillé au Maire de revoir la note de l'agent. Les élus du personnel et les élus politiques présents étaient unanimes pour dire qu'il devrait la revoir.

Par courrier, le 7 mai le Maire s'est adressé au président du centre de gestion du Cher.

Vous noterez que le maire de Lunery a choisi les mots utilisés. Vous allez pouvoir constater tout le respect qu'il a pour le droit de grève ainsi que le droit syndical et le droit aux congés payés. Je vais vous faire la lecture du courrier qu'il a adressé à la commission administrative, pour lui demander de revoir sa position.

Il pensait sûrement que nous n'aurions pas connaissance de ce courrier. Nous pouvons donc affirmer qu'il n'est pas très courageux.

Je cite :

« Monsieur,

J'ai bien reçu l'avis de la commission administrative paritaire, mais compte tenu que les relations avec Mme Mathieu ont tendance à se dégrader, je vous informe que je n'ai pas l'attention du moins pour l'instant de revenir sur mon appréciation.

Je souhaite porter à votre connaissance entre autres les faits suivants :

- Mme Mathieu a mené une « grève bouchon » le 09 avrils 2015, juste le temps de perturber le fonctionnement de la cantine scolaire.

- Elle a profité de mon absence pour extorquer à mon adjointe une autorisation verbale pour assister à une réunion du syndicat CGT le 24 avril 2015 pendant ses horaires de travail en se faisant payer ses heures et son déplacement à St Florent sur Cher. Ce que j'aurais évidemment refusé !

- Elle exerce une influence négative sur certaines de ses collègues.

- **Elle n'a pas daigné se rendre à une de mes convocations sous le prétexte qu'elle était en vacances, sachant qu'elle demeure à 50 m de la Mairie.**
- **En tant que « responsable » de la bibliothèque municipale, j'ai constaté que le chauffage était resté au maximum pendant les congés, ce qui démontre un souverain mépris des consignes d'économie que je donne.**

Pour votre information, je souhaite proposer à Mme Mathieu, le mardi 19 mai, un nouvel emploi du temps pour l'année scolaire 2015-2016, suite à notre entrevue à ce sujet. »

Le Maire n'est pas digne de sa fonction, nous l'appellerons donc par son nom.

Voilà comment il considère les agents de Lunery, non seulement le prince Didelot n'a rien à reprocher à Nadine mais en plus il bafoue les droits fondamentaux des salariés.

M Didelot s'assoit sur le droit de grève, droit constitutionnel, il écrase les libertés individuelles et le droit aux congés.

Les congés payés sont un droit et on a le droit de ne pas être disponible à une convocation professionnelle. M Didelot considère que les agents doivent être à son service 24h sur 24 en plus d'être bénévoles.

Il piétine les libertés syndicales.

Oui, Madame Mathieu a utilisé son droit de grève comme plusieurs salariés de la commune, cette grève était une grève nationale interprofessionnelle, elle avait pour but de lutter contre la loi Macron, qui va rendre les salariés encore un peu plus vulnérables et pour réclamer des augmentations de salaires qui sont gelés, ou presque, depuis 2000 pour tous les fonctionnaires.

Le 7 juillet, Nadine demande à Mme SKASKOW, 1er adjointe, si elle lui avait extorqué une autorisation pour se rendre à une réunion syndicale. Elle se dérobe et dit ne pas vouloir répondre, elle lui demande de s'adresser au maire.

Puis elle finit par avouer qu'elle n'avait eu aucun contact avec Nadine dans cette affaire. M. Didelot, vous êtes pris en flagrant délit de mensonge pour nuire à Nadine.

Jusqu'où est-il prêt à aller ?

Le 8 Juillet, M Didelot et ses adjoints viennent agresser Nadine à la bibliothèque, profitant qu'elle travaille seule, ils profèrent des propos menaçants, humiliants et dégradants.

Heureusement des habitants ont été témoins de la scène et ont témoigné de ces faits.

Le Maire et ses adjoints vont devoir rendre des comptes à la justice, Nadine a demandé réparation.

Nous savions que M Didelot déteste la CGT et le statut de la fonction publique territoriale, qu'il était prêt à tout pour qu'elle n'existe pas à la mairie de Lunery.

Il me l'a dit verbalement quand il a refusé que la CGT puisse organiser des heures d'information syndicales en faveur des agents de Lunery.

Cette disposition est prévue par le statut de la fonction publique territoriale.

M Didelot a aussi refusé que cet agent suive une formation pour les NAP (Nouvelles Activités Péricolaires), elle fait donc cette activité sans formation.

L'attitude de M Didelot n'est pas isolée, d'autres maires dans le département du Cher font obstacle à la CGT, notamment depuis les dernières élections professionnelles. Ces derniers font pression sur les agents qui sont représentants CGT.

Aujourd'hui, nous disons STOP, ça suffit !!

Nous attendons du Maire de Lunery qu'il mette un coup d'arrêt à ses pratiques inqualifiables et dignes d'un autre temps. Ça ne correspond pas à la conception du service public en France et à ce que doivent être les rapports humains au travail.

Qu'il revienne sur la notation de Nadine.

Qu'il présente Nadine au grade supérieur, son prédécesseur M Foutiau s'y était engagé.

Que tous les agents de Lunery qui peuvent prétendre à un grade supérieur soient présentés.

Tous ces maires doivent savoir que la CGT sera toujours aux côtés de ses militants et mettra tout en œuvre pour faire respecter leurs droits, mais aussi ceux de l'ensemble des salariés.

Nous pensons bon de rappeler que le maire est le 1er magistrat de la ville. Il est le représentant de la République française.

Pour changer cette société et que les salariés jouissent pleinement des richesses qu'ils sont seuls à produire, une seule solution : se syndiquer et se mobiliser, si on s'arrête de produire les patrons et les financiers ne gagnent plus rien.

Nous vous donnons d'ores et déjà rdv à 12h à la préfecture où vous pourrez vous restaurer.

Mais aussi le 1^{er} octobre à la préfecture à 11h avec les retraités qui demandent une augmentation de leurs pensions.

Le 8 octobre action nationale interprofessionnelle, des rassemblements auront lieu dans tout le département.

Merci à tous, on se retrouve devant la préfecture.